



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-2020 VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4-91 ET DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 6-91, AFIN DE MODIFIER LES MONTANTS DES AMENDES PRÉVUES POUR LES CONTRAVENTIONS ET PÉNALITÉS.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 novembre 2020, a adopté le projet de règlement numéro 21-2020, visant la modification du règlement numéro 4-91 et du règlement numéro 6-91, afin de modifier les montants des amendes prévues pour les contraventions et pénalités.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation écrite qui se tiendra jusqu'au mardi 1^{er} décembre 2020 à 16h30. Durant cette période, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires par courriel à info@sjdl.qc.ca ou par lettre écrite reçue à nos bureaux jusqu'à la levée de la consultation écrite, à l'adresse suivante :

M. Stéphane Giguère, directeur général
Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
1110, chemin Principal
Saint-Joseph-du-Lac, Québec J0N 1M0

Cette consultation écrite est tenue conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général, au bureau municipal, au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur. Il est également disponible sur le site Internet de la municipalité, section DÉCOUVRIR SAINT-JOSEPH-DU-LAC / Vie démocratique / Procès-verbaux / Séance du 3 novembre 2020.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, le 13 novembre 2020.

Stéphane Giguère
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je soussigné, Stéphane Giguère, directeur général, résidant à Saint-Eustache certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis (Assemblée publique aux fins de consultation sur le projet de règlement 21-2020 en affichant une copie entre 9h et midi, le treizième jour du mois de novembre de l'an 2020, à chacun des endroits suivants, à savoir : 1110, chemin principal et sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce treizième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt.

Stéphane Giguère
Directeur général